

INTRODUCTION THEORIQUE

Chapitre 1. Discrimination : une injustice liée à l'appartenance groupale.

Au cours de l'existence, fréquemment, l'injustice nous frappe. Qu'il s'agisse d'une amende pour excès de vitesse, de la remarque déplacée d'un ami, des caprices du temps ou des résultats d'un examen, mille et un petits événements quotidiens ou plus exceptionnels peuvent nous sembler relever de l'arbitraire. Une partie de ces expériences souvent désagréables découle de nos appartenances groupales : on est par exemple fouillé à l'aéroport parce qu'on a le teint sombre, on n'est pas écouté par le plombier parce qu'on a deux chromosomes X, on est agressé dans la rue parce qu'on porte une kippa. Au cœur de ces événements se télescopent deux éléments : tout d'abord, l'individu perçoit une différence entre la manière dont les membres de son groupe sont traités et la manière dont les membres de l'exogroupe sont traités. Ensuite, cette différence est évaluée comme imméritée, indue, déplacée. Ces injustices basées sur l'appartenance groupale relèvent de ce que les psychologues sociaux appellent de la discrimination. On les situe à l'échelle personnelle, lorsqu'un individu perçoit qu'il est victime d'un traitement illégitime à cause de son appartenance, mais aussi à l'échelle groupale, lorsqu'un groupe dans son ensemble rencontre des situations ou des pratiques discriminantes de manière régulière. On distingue ainsi la discrimination personnelle de la discrimination groupale.

Les questions d'inégalité sociale, de justice et de relations entre groupes de statut différent sont au cœur des préoccupations des psychologues sociaux depuis la naissance de la discipline. C'est pourquoi ces thématiques sont abordées par plus d'une approche théorique et le concept de discrimination se trouve au carrefour de différentes lignes de recherche. La question générale abordée dans ce chapitre est, assez simplement, qu'entend-on par discrimination ? En quoi la discrimination se distingue-t-elle d'une différence de statut comme la conceptualisent les théoriciens de l'identité sociale ? D'une interaction inéquitable comme on l'étudie dans le champ de la justice ? De la privation relative, de la stigmatisation, de la notion plus large d'illégitimité ? Nous verrons qu'une étude approfondie de la discrimination exige des détours par ces autres théories, qu'elle leur y est associée sans pour autant se réduire à leurs éléments.

Nous commencerons par présenter le concept de discrimination et le distinguerons de celui de stigmatisation. Ensuite, nous aborderons la question de la perception de justice, des idéologies et la manière dont elles colorent notre lecture du monde. Enfin, nous passerons en

revue deux grands champs reliés : la privation relative et l'identité sociale. Nous comparerons ces approches à notre concept de discrimination, pour en extraire les similarités et les divergences. Pour terminer, nous préciserons à nouveau notre objet de recherche.

A. Stigmatisation et discrimination.

Comme tous les termes scientifiques qui possèdent également une acception populaire, le mot « discrimination » souffre d'une relative imprécision au niveau de sa définition. Sous le terme discrimination se retrouvent des phénomènes parfois très éloignés les uns des autres, tandis qu'à l'inverse, des réalités fort similaires portent d'autres noms : privation, illégitimité, injustice, stigmatisation. Nous conviendrons ainsi que la discrimination désigne un traitement injustifié dirigé vers une personne ou un groupe pour cause d'appartenance à ce groupe en particulier. La discrimination est évoquée dans les sphères de l'emploi, de la santé, de l'éducation, pour expliquer la disparité de réussite économique et sociale entre groupes. La personne discriminée reçoit moins, est écartée, repoussée, « mal traitée ». Le concept désigne aussi parfois le fait d'être la proie des préjugés d'autrui, de moqueries, d'insultes et autres agressions ou de rencontrer au quotidien du racisme et du sexisme, et renvoie ainsi à une idée générale de non-respect, sans qu'il y ait obligatoirement un impact évident sur le statut socio-économique d'un groupe à l'échelle sociétale ou une injustice en termes matériels.

La discrimination en tant que phénomène n'appartient pas seulement à la sphère de la psychologie sociale : sociologues, épidémiologistes, politologues s'y intéressent également dans leurs propres champs d'investigation. Les définitions de cette réalité émanent donc de ces différentes approches. De plus, longtemps, le phénomène a été étudié sous l'angle des personnes qui discriminaient. On imaginait les victimes passives et misérables, et l'attention était donc portée sur leurs bourreaux : pourquoi discriminaient-ils, comment, et que faire pour réduire leurs stéréotypes et préjugés, semblaient être les questions fondamentales. Plus récemment (en fait, dès 1954 avec Allport), les personnes discriminées ont reçu l'attention qu'elles méritent et leur vécu s'est imposé comme une question de recherche à part entière.

On considère souvent que la première étude spécifique du vécu de la discrimination remonte à Goffman (1963). Dans son ouvrage « Stigmate », il étudie la « stigmatisation », c'est-à-dire la manière dont sont traitées les personnes qui portent un stigmate, un attribut qui les discrédite jusqu'à les rendre moins humains, jusqu'à en faire des individus « viciés »¹. Selon lui les stigmates appartiennent à trois grandes catégories : les monstruosité du corps, qui renvoient à des difformités physiques réelles, les vices de caractère, qui sont dérivés de l'appartenance à des catégories réprouvées comme prisonnier, homosexuel, alcoolique,

¹ « tainted »

malade mental, et enfin les stigmates tribaux, tels la race, la religion, la nationalité (Goffman, 1963).

Diverses conceptualisations de la notion de stigmaté se sont succédées au fil du temps. Pour Crocker, Major et Steele (1998), « les personnes stigmatisées possèdent certains attributs qui renvoient à une identité sociale dévalorisée dans un contexte particulier ». Dans le même ordre d'idée, Jones et collègues (1984) placent le stigmaté dans la relation entre un attribut et un stéréotype négatif s'y rapportant. Les stigmates se différencient selon un certain nombre de dimensions, qui permettent de prédire comment le stigmaté sera considéré et traité, quelles stratégies s'offrent à lui, et quelles retombées se feront probablement sentir. Ainsi, Goffman (1968) met l'accent sur une série d'aspects qui seront ensuite repris par d'autres, notamment Jones, Farina, Hasdorf, Markus, Miller et Scott (1984) qui proposent six dimensions pour distinguer des conditions largement médicales ou morales. La première dimension renvoie à *la visibilité du stigmaté*, et la possibilité de le cacher. La seconde concerne *le décours temporel*, l'évolution que devrait suivre le stigmaté au fil des années : rémission, stabilité ou dégradation. La troisième dimension est le *caractère dérangeant pour la communication interpersonnelle*, présent chez les personnes qui ont des troubles du langage, des problèmes de contact visuel ou des maladies mentales qui les rendent imprévisibles dans l'interaction. La quatrième dimension est *esthétique*, et s'intéresse à l'effet de la répulsion par rapport à des stigmates « répugnants ». Viennent ensuite *l'origine du stigmaté*, comment la personne qui l'arbore l'a-t-elle « attrapé » et *le péril* qu'il révèle pour autrui, comme dans le cas d'un ancien criminel ou de quelqu'un atteint d'une maladie contagieuse. On le perçoit, ces dimensions se sont construites dans le contexte particulier des interactions interpersonnelles. Certaines, comme la possibilité de dissimulation, le décours temporel et l'origine, se retrouveront dans les approches plus psycho-sociales du phénomène. Contrairement à une vision en termes de stéréotypes et de préjugés conscients, la stigmatisation a la particularité de traiter du dégoût que peuvent inspirer certaines personnes, et qui semble avant tout émaner du registre émotionnel, sans qu'il y ait la moindre volonté de discriminer un individu.

Du stigmaté, découle la stigmatisation. Mais où se situe la discrimination dans cette équation ? La différence entre les deux concepts n'est pas évidente et nombreux sont les auteurs qui utilisent les deux termes de manière interchangeable. Pour notre part, nous pensons que discrimination et stigmatisation ne sont pas synonymes.

La discrimination renvoie à un comportement, et est souvent conceptualisée comme la dimension comportementale qui complète le couple stéréotypes – préjugés. Dovidio et

Gaertner (1986) parlent de « comportement injustifié dirigé vers les membres d'un groupe cible ». C'est aussi le point de vue de Allport (1954). Dans son célèbre ouvrage « *The Nature of Prejudice* », il s'intéresse notamment au concept de « victimisation », qui désigne le vécu des personnes en butte aux préjugés d'autrui. Dans la conceptualisation d'Allport, la discrimination n'est qu'une des manifestations de ces attitudes négatives et certainement pas la plus grave. Il distingue en effet cinq niveaux d'expression négative : l'« antilocution » ou rejet verbal, l'évitement, la discrimination, l'attaque physique et l'extermination. Le rejet verbal désigne les insultes et commentaires désobligeants, ainsi que l'humour déplacé. La discrimination, elle, renvoie, dans le contexte de l'époque, principalement à la ségrégation. Pour Allport, il y a discrimination quand « nous nions à des individus ou des groupes l'égalité de traitement qu'ils pourraient souhaiter »².

De la même manière, selon Link et Phelan (2001), la discrimination n'est qu'une des composantes de la stigmatisation. La stigmatisation se compose de quatre éléments, réunis par un cinquième : une différence humaine (1) est chargée d'attributs négatifs (2) qui séparent très clairement les gens en deux catégories distinctes (3) (« eux » et « nous ») et cette différence conduit un groupe (« eux ») à une perte de statut et de la discrimination (4), le tout dans une situation où il y a obligatoirement une différence de pouvoir entre les groupes (5). Dans cette optique plus socio-psychologique, les leviers pour agir contre la stigmatisation peuvent être plus raisonnablement appliqués à la situation de pouvoir (par exemple, en promulguant des lois pour empêcher tel ou tel type de comportement) qu'à la sphère cognitive des attitudes de chacun. On peut donc dire que la discrimination a une application plus restreinte que la stigmatisation. Elle constitue au plus une expression comportementale de cette dernière.

De plus, de nombreux auteurs insistent sur l'existence de discriminations involontaires, inscrites dans des règles construites par un groupe pour lui-même (Feagin & Eckberg, 1980). Ainsi si les préjugés peuvent mener à la discrimination, celle-ci peut également découler d'une organisation sociale sans volonté apparente de nuire. En cela, la discrimination est un résultat plutôt qu'une intention. On pensera par exemple aux tailles minimum imposées dans le recrutement de certaines professions (pompiers, policiers) qui ont longtemps disqualifié les femmes ou aux lieux publics non équipés pour recevoir des personnes en chaise roulante.

Enfin, la très large variété d'individus qu'il est possible de classer sous la rubrique « stigmatisé » distingue à notre sens les personnes stigmatisées des personnes

² « ...when we deny to individuals or groups of people equality of treatment which they may wish » p.51.

discriminées. En effet, parmi les victimes de stigmatisation, on trouve certes des groupes sociaux « définis » comme les femmes, les Noirs, les homosexuels, mais aussi des catégories d'individus pour qui la notion de groupe fait probablement peu sens, comme les gens défigurés suite à un accident, les schizophrènes, les cardiaques ou les personnes qui bégayaient. En fait, le concept de stigmatisation s'est au départ construit à partir de dimensions médicales ou morales (Goffman, 1963). Étaient stigmatisés les personnes malades (physiquement ou mentalement) et les criminels. Ainsi, cette littérature sur la stigmatisation ne présente pas vraiment de dimension collective et ne s'inscrit pas dans une réflexion sur les relations intergroupes. Au contraire, elle se penche avant tout sur les relations interpersonnelles (Goffman, 1963 ; Jones et al., 1984). Comme le dit Allport (1954): « un traitement différencié sur base de qualités *individuelles* ne devrait probablement pas être classé comme discrimination »³. Il cite ainsi les Nations Unies qui définissent la discrimination comme une « conduite basée sur une distinction entre des catégories sociales ou naturelles, qui n'ont aucune relation ni avec les capacités ou mérites individuels, ni avec le comportement concret de la personne individuelle »⁴ (United Nations Publication, 1949, cité par Allport, 1954). Le terme de « discrimination » renvoie lui directement à une cause groupale au comportement injustifié. Echappent donc à la discrimination les situations de stigmatisation non groupale. Mais nous verrons plus loin que la distinction est loin d'être simple.

En résumé, nous pensons que la discrimination, en tant qu'injustice basée sur l'appartenance au groupe, se distingue de la stigmatisation à trois niveaux. La discrimination est la résultante d'un comportement alors que la stigmatisation désigne un processus plus large. La discrimination est un résultat, et peut donc dépendre des préjugés d'une personne mal intentionnée mais ce n'est pas nécessaire, tandis que la stigmatisation renvoie à un sentiment négatif dans le chef des individus stigmatisants, que cela soit un stéréotype négatif construit ou un sentiment viscéral de dégoût. Enfin, la discrimination concerne les appartenances groupales, tandis que la stigmatisation s'exprime par rapport à des caractéristiques individuelles qui peuvent mais ne doivent pas, renvoyer à une catégorie sociale structurée.

³ « Differential treatment based on *individual* qualities probably should not be classed as discrimination » pp.51-52.

⁴ « Discrimination includes any conduct based on a distinction made on grounds of natural or social categories, which have no relation either to individual capacities or merits, or to the concrete behavior of the individual person. », p. 52.

Perception de la discrimination : les prototypes

A côté des définitions académiques de la discrimination, « hors contexte », des travaux s'intéressent à la perception qu'en ont les individus : ce qu'une personne normale appellerait spontanément discrimination. Certains auteurs s'intéressent notamment à la perception de discrimination en tant que catégorisation d'un événement (par ex : Baron, Burgess, & Kao, 1991 ; Inman & Baron, 1996). En puisant des indices contextuels dans les caractéristiques de la situation, de la victime et/ou de l'auteur, un observateur peut être amené à lire un événement précis comme résultant de la discrimination, à le classer dans la catégorie « discrimination ». Cette catégorisation s'effectuerait d'après certains schémas, c'est-à-dire les représentations sémantiques que les gens ont de ce qu'est précisément une situation de discrimination. Plusieurs schémas, ou prototypes, ont ainsi été examinés. Le schéma « endogroupe – exogroupe » signifie qu'on interprète moins une situation comme discriminatoire lorsque l'auteur de la discrimination est du même groupe que la victime. Ainsi, on estime qu'un Noir ne peut pas être raciste envers un autre Noir, une femme sexiste envers une autre femme (Baron et al., 1991). Un second schéma consiste en l'utilisation de stéréotypes spécifiques à certains groupes sociaux. Ainsi, on « sait » que les Blancs sont racistes et les hommes sexistes, et on s'attend donc à ce qu'ils se comportent en conséquence.

Dans un ordre d'idées similaire, Rodin, Price, Bryson et Sanchez (1990) mettent en évidence un effet d'asymétrie dans la perception de discrimination. Ils observent qu'une action d'exclusion, de dérogation ou de favoritisme pro-endogroupe est perçue comme discriminatoire lorsqu'elle est réalisée par un Blanc, un homme, une personne jeune ou une personne hétérosexuelle contre un Noir, une femme, une personne âgée ou une personne homosexuelle, mais beaucoup moins lorsque les appartenances groupales de l'auteur et de la victime sont inversées. Selon Rodin et collègues (1990), les gens estiment que les groupes traditionnellement au pouvoir ont un devoir de protection envers les plus faibles. En les traitant injustement, ils enfreignent cette norme sociale et par là, sont coupables de discrimination. Par contre, les groupes plus faibles ont le droit de démontrer du favoritisme pro-endogroupe, car il relève davantage de la solidarité entre démunis. En cela, leur comportement injuste n'est pas taxé de discriminatoire.

Cette idée a été développée par Inman, Huerta et Oh (1998), qui montrent qu'en fait, l'observateur est sensible au contexte précis de l'interaction. Ces auteurs ne reproduisent l'asymétrie que lorsque l'auteur de l'acte problématique appartient au groupe traditionnellement au pouvoir dans la situation considérée, et non pas au groupe généralement au pouvoir. Ainsi, les Blancs ne sont pas toujours pointés du doigt : on parlera davantage de

racisme quand un Noir rejette un Blanc sur un terrain de basket-ball, que quand un Blanc rejette un Noir dans les mêmes circonstances. Selon Inman et collègues (1998), les prototypes et la norme sociale sont deux prédicteurs distincts de la perception de discrimination. L'utilisation de prototypes renvoie à la ressemblance entre l'événement observé et le schéma typique de discrimination que le sujet a en mémoire. En cela, les prototypes n'interviennent que lorsqu'il y a ambiguïté quant à la présence de discrimination (Inman, 2001). La norme sociale comprend quant à elle les aspects d'intention, de tort causé et d'injustice. La classement d'un événement dans la catégorie « discrimination » repose donc à la fois sur l'utilisation de prototypes et de règles de décision.

Quelques travaux se penchent sur les distinctions que les gens opèrent entre les préjugés dirigés contre différents groupes discriminés. Marti, Bobier & Baron (2000) notent qu'à événement égal, un observateur détecte plus facilement la présence de discrimination lorsqu'il s'agit de sexisme ou de racisme que lorsque la victime est une personne âgée ou obèse. De plus, il estime la gravité de l'événement plus importante lorsqu'il s'agit de sexisme ou de racisme. Marti et collègues (2000) expliquent cet effet en termes d'accessibilité. Lorsqu'on présente une situation « classique » de discrimination, le concept correspondant est immédiatement activé. Par contre, une situation non-prototypique ne fait pas appel à l'idée de discrimination et les sujets ne la perçoivent pas comme telle. Néanmoins, si on demande explicitement aux individus de reconnaître de la discrimination, activant par là le concept, ils perçoivent les cas atypiques de la même manière que les cas typiques (Marti et al., 2000).

D'autre part, le sexisme et le racisme ne sont pas non plus perçus comme également « graves ». Le racisme et le sexisme se distinguent par le contenu des stéréotypes qui se rattachent aux groupes et la structure de la relation entre dominants et dominés. Les stéréotypes liés au sexe sont plus prescriptifs que les stéréotypes raciaux, et sont souvent perçus comme vrais, ce qui rend les différences entre sexes légitimes (Czopp & Monteith, 2003 ; voir Glick & Fiske, 2001). Par là, le sexisme est perçu comme moins sérieux et moins oppressant que le racisme, qui constitue un véritable tabou. Cowan et Hodge (1996) s'intéressent à la manière dont les gens réagissent au « discours de haine »⁵, selon l'appartenance groupale de la victime. Ils fournissent une dizaine de scénarios à leurs participants, mettant en scène des femmes, des membres de minorité ethnique et des homosexuels dans des situations où ils sont victimes d'insultes. De manière générale, les hommes blancs considèrent les insultes comme moins offensantes que les femmes et les

⁵ Hate speech

personnes appartenant à des minorités ethniques. Pour les femmes, les trois types d'insultes sont tout aussi problématiques, qu'il s'agisse de racisme, de sexisme ou d'homophobie. Par contre, pour les hommes, les actes de racisme sont plus graves que les actes de sexisme ou d'homophobie. Malheureusement, cette étude utilise des scénarios différents pour chaque groupe ce qui les rend difficilement comparables. Czopp et Monteith (2003) utilisent des scénarios identiques pour contraster sexisme et racisme. Dans leur procédure, ces auteurs invitent leurs participants à imaginer qu'ils ont eu une attitude raciste ou sexiste à leur insu : ils ont par exemple estimé que le chirurgien de la pièce de théâtre de fin d'année ne pouvait être qu'un homme (qu'un Blanc) ou raconté une blague sur le faible QI des femmes (des Noirs). Face à cette verbalisation anodine d'un préjugé, un observateur les prend en défaut. Czopp et Monteith (2003) observent que lorsqu'ils sont surpris en train de proférer des propos sexistes, les participants se sentent moins gênés et plus amusés que lorsqu'ils ont eu les mêmes propos, mais racistes. De plus, les participants s'imaginent plus hostiles envers leur accusateur quand ils ont fait un commentaire sexiste.

Enfin, certains travaux se sont intéressés au racisme à l'intérieur de minorités, et notent qu'une action perpétrée par un membre de minorité ethnique envers un autre membre de minorité ethnique différente est moins souvent taxé de discriminatoire que le même acte posé par un membre de minorité ethnique envers un Blanc (Inman et al., 1998).

On le voit, les observateurs appellent un acte « discrimination » non seulement en fonction de la présence d'une injustice groupale (la définition stricto sensu) mais aussi, en fonction d'éléments précis du contexte, et notamment des groupes en présence et de la situation spécifique dans laquelle s'effectue le comportement.

Ces données indiquent qu'à côté de la définition académique d'un objet, la discrimination, il existe une compréhension populaire de ce qui constitue une discrimination, sans recouvrement obligatoire. Le chercheur devra donc toujours se demander s'il étudie la discrimination objective, qu'il a définie sur ses propres critères, par exemple sur base de l'appartenance à un groupe, ou la discrimination subjective, qui peut renvoyer à des réalités diverses et parfois, finalement, relever du fantasme ou du déni. Nous reviendrons à ces questions dans le chapitre suivant.

B. Justice dans l'interaction, justice dans la société.

Nous l'avons vu, la notion de « discrimination » repose sur un jugement d'injustice dans un rapport intergroupe. La notion de justice est ancienne en psychologie. Les premières théories la concernant sont interindividuelles et étudient la perception d'injustice et les réactions qui s'ensuivent dans des domaines aussi divers que les échanges économiques, l'exploitation et le crime, les relations sentimentales et affectives et les comportements d'aide (Walster, Berscheid & Walster, 1976). Une des constatations fondamentales de ce champ est que les gens posent très facilement des jugements de justice sur les événements et les situations (Miller, 2001 ; Tyler & Smith, 1999, pour une revue) et semblent y accorder une réelle importance.

Sous une forme assez basique, la psychologie de la justice relève trois grandes règles qui peuvent être appliquées par les sociétés ou les individus, lorsqu'ils jugent de la justice inhérente à une situation. La règle d'équité renvoie à l'idée que toute rétribution doit être fonction de la contribution, avec la difficulté que ce calcul des apports et des récompenses est largement subjectif. En effet, pour certaines personnes, l'appartenance raciale ou sexuelle peut constituer un apport pertinent, ce qui leur permet de conserver un sentiment d'équité malgré des comportements discriminants⁶ (Adams, 1965). Dans une optique d'égalité, au contraire, chacun a droit aux mêmes rentrées, quelle que soit sa contribution. Enfin, la règle du besoin postule que ceux qui ont la plus grande nécessité d'une ressource devraient l'obtenir en priorité. Divers facteurs peuvent concourir pour déterminer la règle à laquelle les individus se réfèrent dans un contexte donné, à savoir des dimensions personnelles (les opinions politiques), des dimensions structurales (la nature de l'interdépendance, l'objectif de l'interaction, la structure sociétale) ou le niveau auquel se déroule l'interaction : ainsi les gens ont tendance à préférer l'équité au niveau micro-social et l'égalité ou la nécessité au niveau macro-social (Tyler & Smith, 1999). De plus, dans certaines circonstances, l'expression de la justice reviendra à combiner plusieurs types de critères, par exemple en utilisant l'équité dans la sphère du travail tout en maintenant une certaine harmonie sociale via l'égalité des droits fondamentaux.

Cette justice, dite distributive puisqu'elle a trait à la manière dont on répartit les ressources entre les personnes, est complétée par la justice procédurale, qui renvoie à la manière dont les individus sont traités par les instances qui réalisent la distribution⁷. Certains

⁶ Qu'elles soient perpétrateurs ou victimes.

⁷ La justice rétributive, qui traite de la manière dont les déviants sont punis par le groupe, ne nous concerne pas ici, et nous n'y faisons donc pas référence.

auteurs estiment que cette dernière est cruciale, bien plus que l'aspect distributif (Tyler & Lind, 2002). Ainsi une distribution inéquitable est mieux acceptée lorsque les procédures qui y ont mené étaient, elles, perçues comme justes. Certains auteurs soulignent cependant la difficulté à traiter ces deux aspects, distribution et procédures, indépendamment.

Dans le domaine de la justice procédurale, six grandes règles ont été particulièrement mises en exergue. Leur non-respect entraîne une perception d'injustice. On souligne ainsi l'importance de la *constance des procédures* (les procédures sont les mêmes à travers le temps et les personnes), de la *suppression des biais* (les valeurs personnelles du juge n'entrent pas en compte), de la *précision du jugement* (les informations utilisées pour juger sont correctes et suffisantes), de la « *corrigeabilité* » (on a la possibilité de revenir sur les décisions prises et de les corriger si nécessaire), de la *représentativité* (chacun a pu exprimer librement son point de vue) et de « *l'éthicalité* » (les procédures utilisées sont éthiques). Si ces règles semblent directement issues du prétoire, on peut aisément les transposer dans un environnement professionnel ou scolaire (Tyler & Smith, 1999). Selon Miller (2001), l'ensemble de ces règles est implicitement connu par les individus, qui peuvent dès lors poser des jugements très rapides sur la justice ou l'injustice présente dans une situation : c'est le contrat psychologique, qui comprend ce qui est acceptable dans un contexte donné.

Les théorisations récentes de la justice insistent sur l'importance de l'aspect procédural et déplorent l'accent distributif de la plupart des approches intergroupes (notamment dans la théorie de l'identité sociale, voir plus bas) (Tyler & Smith, 1999). Selon eux, les individus dérivent du traitement qu'ils subissent le degré auquel ils sont respectés, et c'est celui-ci qui détermine les réactions positives (par exemple, par rapport à une autorité) (voir aussi Miller, 2001). Néanmoins, ceci est particulièrement vrai lorsque le traitement émane d'un autre membre de l'endogroupe. Lorsque c'est un membre de l'exogroupe qui pose l'acte, les soucis instrumentaux (distributifs) deviennent alors prépondérants (bien que le registre procédural conserve un pouvoir prédictif).

Aux deux grands types de justice, Major (1994) ajoute la question de la responsabilité, c'est-à-dire du « pourquoi » de la présence d'un traitement différencié. L'individu attribue alors la situation de manière interne ou externe, ce qui a des retombées sur sa sensation de mériter un autre traitement.

On le voit, les travaux sur la justice se sont au départ construits sur des situations purement individuelles et ont contribué à souligner le caractère presque automatique des jugements de justice : les gens ont une série de règles, distributives et procédurales, qu'ils

entendent voir respecter. Dans le cas contraire, il y a perception d'injustice, et une série de retombées en découlent, comportementales et affectives.

Les règles distributives et procédurales que nous avons mentionnées peuvent également s'organiser au travers de croyances quant au fonctionnement du monde. Il ne s'agit plus là de comparer une situation avec les règles auxquelles on souscrit, mais bien d'une coloration de la réalité même, en fonction de ce à quoi l'on croit. Ainsi, la question de savoir si une situation intergroupe inégale est juste ou injuste dépend souvent des idéologies auxquelles souscrivent les individus. Celles-ci influencent la manière dont les événements et les rapports sont interprétés, en renvoyant à des règles de fonctionnement de la société et de l'existence.

Ainsi, une des grandes observations dans le domaine de l'étude des inégalités (qu'elle soit psychologique ou sociologique) est que les personnes discriminées se plaignent rarement de leur statut inférieur (e. a. Martin, 1986 ; Olson & Hafer, 2001). Diverses explications co-existent pour rendre compte de ce phénomène, et notamment, les idéologies légitimantes. Le terme « idéologie légitimante » (Sidanius & Pratto, 1999 ; Sidanius, Levin, Federico, & Pratto, 2001) renvoie aux idéologies⁸ qui amènent à percevoir le système comme juste et légitime, notamment en justifiant les inégalités et les hiérarchies sociales. Ces idéologies manifestent leur impact maximal lorsqu'elles sont collectivement partagées, c'est-à-dire lorsque dominants et dominés y souscrivent (Major, 1994). Dans une perspective socio-politique, on peut penser qu'un système basé sur des inégalités entre groupes (comme le seraient tous les systèmes humains selon Sidanius et collègues (2001)) peut se maintenir soit par la violence et la coercition, soit via un discours idéologique légitimant. Or, la force est souvent contre-productive et déstabilisante. Les groupes dominants ont donc tout intérêt à mettre en place des idéologies qui convainquent dominants, mais surtout dominés, que les choses sont comme elles devraient être, dans le meilleur des mondes (Sidanius et al., 2001). Selon Jost, Burgess et Mosso (2001), si ces idéologies sont adoptées par les dominés, c'est aussi parce que croire en la justice et la légitimité de son système social est un besoin humain quasiment fondamental, qui protège le bien-être et l'estime de soi de la terreur existentielle (Major, 1994). D'après la théorie de l'équité (Adams, 1965), la perception d'injustice provoque un état similaire à la dissonance cognitive (Festinger, 1957). Le malaise provoqué ne peut être réduit qu'en rétablissant l'égalité de manière active (en changeant les choses) ou

⁸ C'est à dire à un ensemble d'attitudes, croyances et valeurs.

psychologique, en la justifiant (Walster et al., 1976). Souvent, lorsque l'effort pour changer les choses est trop important, les gens se rabattent sur les stratégies cognitives (Adams, 1965) et donc, sur les idéologies qui légitiment la situation.

Nous allons rapidement passer en revue une série d'idéologies⁹ utilisées pour expliquer la « false consciousness » chère à Marx, ce principe par lequel les groupes subordonnés sont satisfaits en dépit de la réalité.

L'idéologie la plus répandue dans nos sociétés occidentales semble être la méritocratie¹⁰. Dans cette optique, les individus souscrivent majoritairement à l'idée d'une société où chacun est rétribué selon son mérite (équité). Cette idéologie est en fait la synthèse d'une série de croyances. On retrouve ainsi l'idée de la perméabilité des frontières (la mobilité individuelle est possible), de la causalité personnelle (les individus sont la cause des événements), du contrôle personnel (les individus contrôlent leur vie), de l'éthique protestante (résumée dans l'expression : 'le travail, c'est la santé') et de la croyance en un monde juste (Major, 1994 ; Major, Gramzow, McCoy, Levin, Schmader, & Sidanius, 2002). Autrement dit, chacun peut arriver où il le désire s'il consent à fournir les efforts nécessaires. Dans cette idéologie strictement individualiste, où chacun est maître de son propre destin, les lectures en termes groupaux n'ont guère de sens. En effet, si le système est méritocratique, la discrimination n'existe pas, puisque les seuls critères pertinents sont le travail et l'effort. Dès lors, les personnes qui souscrivent à cette idéologie perçoivent les différences interindividuelles et, le cas échéant, intergroupes comme légitimes, causées par des manquements dans le comportement des individus concernés, y compris le leur (Taylor & McKiernan, 1984 ; Major et al., 2002). L'idée d'internalité, cette tendance à impliquer l'individu plutôt que la situation dans nos sociétés, a été documentée dans un certain nombre d'autres applications, notamment l'erreur fondamentale d'attribution (Jellison & Green, 1981).

La théorie du monde juste participe à la méritocratie (Lerner, 1980). Elle part du principe que les gens ont besoin de penser leur environnement comme juste et légitime. En effet, s'il ne l'était pas, cela voudrait dire qu'à tout moment, l'individu peut être victime d'une

⁹ Certaines de ces idéologies sont strictement occidentales, voire même très américaines. Ceci reflète l'origine de la plupart des études en la matière.

injustice, ce qui est une perspective désagréable et terrifiante (Olson & Hafer, 2001). Les gens préfèrent donc imaginer que leur environnement est prévisible et ordonné, où chacun reçoit ce qu'il mérite. Les données indiquent qu'en effet, les personnes qui perçoivent le monde comme juste ont davantage tendance à légitimer les inégalités. Cette légitimation s'effectue, comme pour la méritocratie, via les attributions. Si le monde est juste, alors les individus qui sont au bas de l'échelle le sont à cause d'eux-mêmes. Hafer et Olson (1993) observent que lorsqu'elles adhèrent à la croyance en un monde juste, des femmes qui travaillent perçoivent moins de discrimination envers leur groupe que lorsqu'elles n'y adhèrent pas. Par contre, cette idéologie ne semble pas avoir d'impact sur leur estimation de discrimination personnelle.

La théorie des stéréotypes ambivalents (Glick & Fiske, 2001) se base sur l'observation que suivant leur position dans la société, les groupes sont affublés de certains stéréotypes, stéréotypes qui ont tendance à renforcer cette position. En particulier, les groupes de haut statut sont perçus comme compétents, organisés et efficaces, alors que les groupes de bas statut sont perçus comme sociables, chaleureux et sympathiques. La particularité de cette théorie est de mettre l'accent sur les stéréotypes « positifs » comme partie intégrante des préjugés. De fait, dans les stéréotypes de l'exogroupe, on trouve presque toujours¹¹ du positif et du négatif : il y a donc ambivalence. Selon Glick et Fiske (2001), le contenu des stéréotypes dépend en dernière instance de deux variables affectant la relation intergroupe : le statut relatif (haut versus bas) et le type d'interaction (compétition versus coopération). Ces deux variables mènent à deux dimensions, la compétence et la sociabilité, qui sont généralement corrélées de manière négative. On obtient dès lors deux types de préjugés. D'une part, les préjugés paternalistes sont dirigés vers des groupes de statut inférieur et en situation de coopération, groupes qui sont vus comme sociables mais peu compétents. D'autres part, on trouve les préjugés envieux qui sont dirigés vers des groupes de statut élevé, en situation de compétition, groupes qui sont vus comme compétents mais pas sociables (Glick & Fiske, 2001). Le caractère ambivalent, positif et négatif, du stéréotype permet de mettre à jour un processus de légitimation assez fin. On peut en effet vanter un exogroupe sur ses caractéristiques positives, tout en n'exprimant pas les caractéristiques négatives qu'on lui accole. On a par là le sentiment d'être une personne sans préjugés. Dans le cadre des préjugés

¹⁰ Cette idéologie est très proche des idéologies conservatrices (option politique américaine) et de l'Éthique Protestante du Travail, qui reprend plus ou moins les mêmes caractéristiques.

¹¹ Il existe en effet des préjugés totalement hostiles, envers des groupes perçus comme à la fois incompetents et peu sociables, qui sont en quelque sorte considérés comme des parasites. Cependant, ce cas de figure est rare, et s'applique à des groupes comme les pauvres et les chômeurs, aux États-Unis.

paternalistes, la caractéristique positive des groupes dominés est prescriptive, c'est-à-dire que les membres du groupe dominant indiquent de la sorte la manière dont ils aimeraient que le groupe dominé se comporte. L'intérêt pour le groupe dominant est que ces caractéristiques positives du stéréotype sont typiquement celles qui maintiendront les membres du groupes dominé à leur place de subordonnés. L'aspect prescriptif fait en sorte que les personnes qui ne s'y conforment pas sont perçues comme moins attractives. L'exemple typique est la situation hommes/femmes. Les femmes doivent être douces et attentives, des caractéristiques en porte à faux avec les traits nécessaires pour faire un bon chef d'entreprise, par exemple, qui se doit d'être ferme et ambitieux. Ainsi, une femme qui tente d'atteindre ce type de sphère sociale, doit sacrifier ses caractéristiques prescriptives, désirées par le groupe dominant, et risque donc d'être sanctionnée, du moins socialement, en étant considérée comme « moins femme ». L'aspect légitimant de ce type de préjugés tient au fait que le groupe subordonné peut être fier et heureux d'avoir ces caractéristiques positives. Ainsi, il ne s'en défendra pas et légitimera sa position et son stéréotype avec bonne volonté, car convaincu d'avoir de « bonnes » qualités. Pour le groupe dominant, cela signifie qu'il peut garder ses prérogatives, sans crainte d'une tentative de renversement. Bien évidemment, le pouvoir restant aux mains des dominants, la valeur accordée aux traits de compétence et de sociabilité n'est pas la même. Les préjugés envieux permettent, eux, de légitimer certaines formes d'action envers des exogroupes, car leurs qualités les rendent dangereux, et donc par autodéfense, le groupe dominant peut justifier une discrimination anticipée. Cependant, on imagine moins dans ces circonstances, comment le groupe dominé peut adhérer à ce préjugé le concernant (Glick & Fiske, 2001). Le préjugé paternaliste est donc un instrument de soumission de certains groupes subordonnés, et peut expliquer, selon les auteurs, la grande docilité des femmes face à leur condition (voir aussi Jackman, 1994).

La théorie de la dominance sociale (Sidanius & Pratto, 1999 ; Sidanius et al., 2001) s'intéresse aux fondements des hiérarchies sociales et propose un modèle unifié pour tous types de stratifications. Ils partent de l'observation que toutes les sociétés humaines, sans exception, se basent sur des hiérarchies (Sidanius et al., 2001). Il existerait trois grands types de hiérarchies: une hiérarchie basée sur l'âge (où les adultes dominent les enfants), une hiérarchie basée sur le sexe (où les hommes dominent les femmes) et différentes hiérarchies arbitraires, qui varient d'une société et d'une époque à l'autre (par exemple et en particulier, les hiérarchies raciales). Si ces hiérarchies peuvent être maintenues par la force, les idéologies légitimantes obtiennent de meilleurs résultats. La notion d' « orientation de dominance

sociale » renvoie à l'idée qu'il existe une différence interindividuelle fondamentale qui porte sur le fait de soutenir ou non le bien-fondé des hiérarchies sociales. D'après Sidanius et collègues (2001), l'orientation de dominance sociale est en fait la variable qui prédit l'adhérence aux idéologies légitimantes, quelles qu'elles soient. La définition même d'une idéologie légitimante est qu'elle médie le lien entre orientation de dominance sociale et soutien à des pratiques de status quo. En cela, la perception de discrimination en elle-même constitue une idéologie délégitimante, car elle est liée négativement à l'orientation de dominance sociale, et négativement au support pour le statu quo (Sidanius et al., 2001). L'existence de cette différence interindividuelle a été validée dans de nombreux pays (Sidanius & Pratto, 1999), bien que son caractère quasiment biologique soit plus discutable (voir Guimond, Dambrun, Michinov et Duarte, 2003; Schmitt, Branscombe & Kappen, 2003).

La théorie de la justification du système n'est pas à proprement parler une idéologie mais plutôt une proposition d'organisation de celles-ci. Selon Jost et collègues (2001), les gens ont besoin de légitimer le système (social dans lequel ils s'inscrivent), leur groupe et eux-mêmes. De manière plus précise, un individu aurait besoin de percevoir son environnement général comme juste et bon (Lerner, 1980), de sentir que le groupe social auquel il appartient est respecté et apprécié (Tajfel, 1978), et de sentir qu'il est lui-même une personne valable et bonne (par exemple, Wills, 1981). Ces trois niveaux sont satisfaits par des attitudes correspondantes. Ainsi, les idéologies mentionnées ci-dessus sont des manières de justifier le système, alors que l'identification au groupe est une forme de légitimation du groupe. Les stratégies mises en place par un individu pour gérer sa situation personnelle, comme par exemple le type d'attributions qu'il effectue pour expliquer ses échecs et réussites ou son comportement de mobilité individuelle, permettent d'atteindre les buts de justification du soi¹². Pour les groupes dominants, ces trois aspects de légitimation sont le plus souvent compatibles. Dans un univers où mon groupe est dominant, penser le système juste et mon groupe comme positif ne présente pas de problèmes. Par contre, pour les personnes qui appartiennent aux groupes subordonnés, de bas statut, la légitimation du système, du groupe et du soi sont plus souvent en conflit. Plus particulièrement, les idéologies qui légitiment le système entrent en conflit avec la motivation à protéger le groupe (Jost et al, 2001). Ainsi, Jost et collègues (2001) notent que les personnes qui adhèrent à des idéologies légitimantes

¹² Ego-justification, selon le terme propre à la théorie.

présentent des scores élevés d'ambivalence envers leur groupe, indiquant qu'ils n'en ont pas une opinion claire, qu'ils l'aiment et le détestent à la fois. Cette théorie prédit que chez les membres de minorités, l'identification au groupe devrait être corrélée négativement avec les idéologies légitimantes, tout comme la perception de discrimination devrait l'être.

On le voit diverses idéologies renvoient à la perception de justice au sein des inégalités sociales. Ces croyances se présentent à la fois comme des réalités sociétales, qui caractérisent certaines sociétés ou certaines hiérarchies précises, et comme des croyances individuelles, que partagent certains individus et qui sont décriées par d'autres. L'idée d'un besoin de justice nous signale déjà que la discrimination a tendance à être minimisée ou négligée, car elle n'entre pas dans les grands cadres idéologiques de nos sociétés occidentales. De ce fait, penser qu'il y a discrimination, dans notre quotidien, aujourd'hui, devient une forme d'idéologie en soi, l'image d'un monde qui n'est ni juste, ni équitable, ni merveilleux.

Les données issues du domaine de la justice sont pertinentes dans l'étude de la discrimination. Elles permettent de souligner pourquoi la discrimination est perçue comme injuste, via les principes de la justice procédurale, et dans une moindre mesure, les grandes règles distributives. Nous reviendrons aux données issues de la littérature de justice sociale lorsque nous parlerons de retombées émotionnelles et en termes de santé de la discrimination. Par rapport au concept de discrimination, les théories de la justice n'extrapolent pas sur la dimension collective possible d'une injustice. Cependant, la discrimination peut être comprise comme un cas particulier d'injustice.

C. Théories intergroupes de l'inégalité.

Notre thèse s'intéresse aux retombées affectives de la discrimination. Au delà des facteurs qui affectent la perception de justice et de la définition restreinte du concept de discrimination, deux grandes théories intergroupes, à savoir la théorie de la privation relative et la théorie de l'identité sociale, se sont intéressées aux effets de l'injustice. S'il arrive que la privation relative et la notion d'identité sociale négative recouvrent une situation de discrimination, qu'elle soit personnelle ou groupale, ce n'est pas toujours le cas. Il nous a paru nécessaire de nous arrêter quelque peu à leurs enseignements, de manière à présenter une vision d'ensemble de la littérature générale sur l'idée d'injustice. Nous présenterons ces théories assez rapidement, pour ensuite aborder leur intégration dans la problématique de la discrimination. Cela nous permettra en outre de référer à des données issues de ces champs dans les chapitres qui suivent.

a. La privation relative

La théorie de la privation relative est une des premières théories psycho-sociologiques à se pencher sur les réactions des personnes désavantagées. Contrairement aux théories de la justice, elle s'intéresse au départ à des situations sociales, détachées d'interactions ponctuelles. Ancrée dans la pensée de Marx et de Tocqueville (voir Walker et Pettigrew, 1984), cette théorie dit en substance que les individus ressentent de la privation s'il leur manque quelque chose par rapport à un autre individu, un groupe, leur propre situation passée ou leurs espoirs. L'âge d'or de cette théorie remonte aux années 60 et à la période des mouvements civiques aux Etats-Unis. En particulier, Runciman (1966) s'intéressait aux conditions nécessaires pour engendrer une action collective au départ d'une inégalité sociale. Il était stupéfait de constater que dans une grande partie des situations sociales de désavantage flagrant, les personnes défavorisées n'agissaient pas en vue de changer les choses et acceptaient leur calvaire sans broncher (Taylor, 2002). C'est donc en vue de dégager les conditions d'apparition d'une réaction comportementale que ce domaine de recherche s'est peu à peu développé. Dans une certaine mesure, cette théorie peut être considérée comme un cas particulier des théories de la justice présentées précédemment. En effet, elle se penche à la fois sur les préconditions d'une perception d'injustice et sur les retombées de celle-ci. Nous la traitons néanmoins séparément car d'une part, elle met l'accent sur les relations intergroupes et d'autre part, elle souligne la multiplicité des déterminants qui entrent en ligne de compte dans la genèse du comportement.

La privation relative est conceptualisée comme une forme d'émotion, mélange d'outrage, de mécontentement et d'insatisfaction. Selon Crosby (1976, voir aussi Crosby, Ozawa et Crosby, 2002), il y a privation relative quand un individu veut X¹³ (1), quand cet individu pense avoir droit à X (2), quand quelqu'un d'autre possède X (3), quand il lui semble possible d'obtenir X (4) et quand il ne se sent pas responsable du fait de ne pas avoir X (5). Lorsque ces pré-conditions sont réunies, il y a privation relative. Selon Crosby (1976), si une seule des conditions manque à l'appel, une autre émotion survient (de la déception, de la jalousie, ...) qui, si elle a sa valeur intrinsèque, n'est pas de la privation relative et, donc, échappe à la sphère d'étude de la théorie. Cependant, si de nombreuses études ont été menées en vue de confirmer ce modèle (Crosby, 1976 ; Crosby, Muehrer & Lowenstein, 1986 ; Olson, 1986), les résultats indiquent que seuls les critères concernant le fait de vouloir quelque chose qu'on n'a pas (critère 1) et d'estimer le mériter (critère 2) sont absolument nécessaires dans la genèse du sentiment de privation. Ce constat a mené Crosby (1986) à reformuler les présupposés du phénomène en s'appuyant directement sur ces deux différences: une différence entre ce qu'on a et ce qu'on veut, et une différence entre ce qu'on a et ce qu'on estime mériter. Cette idée du mérite¹⁴ est primordiale dans le sentiment de privation relative dans le sens où la personne qui ressent la privation doit de fait estimer mériter, avoir droit à, ce qui lui échappe (Crosby, 1986 ; Major, 1994). Reste que la seule perception de cette injustice (appelée aussi privation cognitive) n'est pas suffisante pour provoquer une réaction. Elle doit pour cela s'accompagner de sentiments de mécontentement, de rancœur, de colère et de frustration (privation affective) (Taylor, 2002 ; Walker & Pettigrew, 1984). On pourrait ainsi par exemple percevoir qu'il est injuste que les ingénieurs aient de plus gros salaires que les psychologues mais, en même temps, ne pas y accorder une grande importance parce qu'on estime que l'argent ne fait pas le bonheur ou parce qu'on gagne déjà assez d'argent à notre goût. Dans de telles conditions, il y a de fortes chances que nous n'agissions pas pour faire changer les choses, en dépit de l'existence d'une injustice. Cependant, la privation cognitive est nécessaire pour qu'il y ait privation affective (Guimond & Dubé-Simard, 1983 ; Taylor, 2002). Enfin, dans une étude plus récente, Olson, Roese, Meen et Robertson (1995) soulignent le rôle prépondérant du critère qui porte sur le fait de vouloir quelque chose et, ce, par rapport aux quatre autres préconditions (y compris le sentiment de mériter ce quelque chose). Bien que leurs données éliminent la question du

¹³ Un objet, une situation, ...

mérite du sentiment de privation relative, elles n'évacuent pas la question de l'injustice. Pour ces auteurs, le simple fait de vouloir quelque chose suffit à générer la colère de ne pas l'avoir, et donc, un sentiment d'injustice. La difficulté à mettre en évidence des facteurs récurrents pour susciter un sentiment de privation relative ont mené certains auteurs à s'interroger sur la valeur heuristique du concept (Crosby, 1986).

Pettigrew (1967) distingue quant à lui deux types de privation relative : la privation relative fraternelle (FRD) et la privation relative égoïste (ERD). Dans cette première conceptualisation, la privation fraternelle découle d'une comparaison défavorable entre ce que possède notre groupe par rapport à un exogroupe. Par contraste, la privation égoïste découle d'une comparaison défavorable entre ce que l'individu possède et ce que d'autres individus possèdent. La distinction est fondamentale car les prédictions comportementales qui découlent de l'un ou l'autre type de privation sont très différentes (Walker et Pettigrew, 1984). En effet, lorsqu'un individu perçoit de la privation égoïste, il devrait s'engager dans des comportements individuels, tandis qu'un individu qui perçoit de la privation fraternelle s'engagera dans des comportements de type action collective et changement social (Smith et Ortiz, 2002 ; Walker et Mann, 1987). Si cette distinction semble simple de prime abord, elle constitue cependant une difficulté récurrente à laquelle les auteurs continuent de se heurter. En effet, dans la conceptualisation initiale, il n'existe pas de privation renvoyant à une situation où l'individu se compare personnellement à des membres de l'exogroupe. Du coup, les différents auteurs traitent de cette situation selon leur intérêt, sans régularité. Pour certains, ce cas de figure est considéré comme de la privation fraternelle, pour d'autres, il s'agit de privation égoïste, voire même, pour une troisième catégorie de chercheurs, d'un cas à part. Malgré des tentatives récentes d'objectivation de la théorie, les approches semblent inconciliables (Walker et Smith, 2002). On pourrait considérer le problème négligeable s'il n'était au cœur de l'étude de la discrimination. En effet, lorsqu'une personne est amenée à évaluer sa perception de discrimination, on peut imaginer qu'elle doit considérer les situations où elle est traitée injustement par rapport aux membres de l'exogroupe. Mais elle peut également évaluer la fréquence de situations où elle est traitée injustement en tant que membre d'un groupe par rapport à la fréquence de ce type de situations pour les autres membres de l'endogroupe, ce qui correspond théoriquement à la privation égoïste.

¹⁴ Malheureusement, le terme « deservingness » est difficilement traduisible en français, puisqu'il signifie « le fait de mériter ». Nous veillerons à le distinguer du concept de méritocratie, qui bien que relié, à des implications différentes dans notre discussion.

Un des éléments qui peut expliquer l'absence de la situation soi / exogroupe des théorisations originelles est que les comparaisons sociales spontanées que les individus réalisent sont plutôt effectuées entre eux et des personnes proches et similaires (Festinger, 1954 ; voir aussi Major, 1994), ce qui les cantonne généralement aux membres de l'endogroupe (nous y reviendrons ci-dessous). La situation où un individu se compare à un membre de l'exogroupe est donc potentiellement rare.

La plupart des chercheurs issus du courant de l'identité sociale (Ellemers, 2002 ; Taylor, 2002 ; Tyler et Lind, 2002) considèrent que l'appellation fraternelle peut convenir à la situation où l'individu en tant que membre d'un groupe s'est senti privé par rapport à des personnes membres de l'exogroupe. Ce serait en fait la saillance de l'identité sociale plutôt que le phrasé en termes de groupes ou d'individus qui compterait pour déterminer à quel type de privation on a affaire, et de là, quelles conséquences vont en découler. C'est donc avant tout une question d'interprétation de la question par les répondants. Les auteurs cherchent dès lors à comprendre quels facteurs vont amener les individus à aborder la question en termes groupaux plutôt qu'individuels.

Ce même raisonnement amène d'autres auteurs (Smith & Ortiz, 2002) à écarter ce cas de figure (soi/exogroupe) de leur méta-analyse des données sur la privation relative, arguant qu'il est impossible rétrospectivement de savoir de quelle manière l'individu aura traité la question. Ainsi, les données de Smith et Ortiz (2002) indiquent effectivement que les effets de ce type intermédiaire de privation la placent à une distance égale entre la privation fraternelle stricte (endogroupe comparé à l'exogroupe) et la privation égoïste stricte (moi par rapport aux autres membres de mon endogroupe).

Enfin, d'autres chercheurs considèrent la situation individu – exogroupe comme l'exemple type d'une privation égoïste et soulignent les liens entre celle-ci et la privation fraternelle (Beaton & Tougas, 1997 ; Foster & Matheson, 1995 ; Tougas & Beaton, 2002 ; Walker et Pettigrew, 1984). Cette confusion théorique ne facilite évidemment pas la lecture des études concernant la privation relative et encourage le chercheur à la prudence lorsqu'il aborde cet important corpus de données.

La particularité de cette théorie est de s'être écartée de la mesure objective de l'inégalité comme déterminant du sentiment de privation pour se focaliser sur le caractère subjectif du processus. En effet, c'est via la comparaison entre eux-mêmes et un référent (individu ou groupe) que les gens estiment s'ils sont privés ou non de ressources désirables.

Du choix de ce référent vont dépendre en grande partie les sentiments de privation (Birt & Dion, 1987 ; Major, 1994 ; Tyler & Lind, 2002). Les mécanismes de comparaison sociale permettent en partie de comprendre pourquoi le sentiment de privation relative est à ce point rare. C'est en contraste avec autrui, de nos attentes, avec soi-même dans le passé, qu'on juge de l'existence d'une injustice ou d'une différence négative de statut. Or, les études sur la comparaison sociale (Festinger, 1954 ; Major, 1994) indiquent que les individus ont tendance à se comparer avec des personnes qui leur sont similaires, notamment des membres de leur endogroupe, pour juger de l'ambiguïté de leur situation. Par le biais de cette comparaison, ils peuvent obtenir un certain nombre d'informations touchant à ce qu'il est possible d'obtenir dans la situation, ce que sont les préconditions pertinentes dans le contexte et les covariations entre préconditions et résultats (Adams, 1965).

La comparaison sociale

Pour déterminer le référent de la comparaison, trois grands facteurs entrent en jeu : les facteurs structuraux de la situation (à savoir la proximité et la saillance), la similarité perçue et, enfin, les objectifs de l'individu (Major, 1994).

Les facteurs structuraux, saillance et proximité, renvoient à une sorte de « disponibilité » du référent et mènent souvent les gens à se comparer à l'intérieur de leur endogroupe à savoir leur famille, leurs amis, leurs collègues, ou toute autre personne qu'ils ont « sous la main ». Des facteurs sociétaux, comme la ségrégation, mais aussi les modes d'affiliation, participent à cette tendance (« effet d'insulation », voir Rowley, Sellers, Chavous, & Smith, 1998).

Le rôle de la similarité renforce encore les comparaisons intragroupes. On se compare aux gens dont on partage les rôles, la classe, les attitudes, et même la date d'anniversaire. Par définition, si le référent est similaire, il y a peu de chance de détecter des inégalités importantes.

Finalement, les objectifs poursuivis par l'individu peuvent influencer son choix de comparaison. L'objectif d'*exactitude* mène les gens à se comparer à des personnes similaires, et quand ces dernières ne sont pas disponibles, plutôt à soi-même dans le passé. En effet, le soi est un référent hautement similaire, accessible et diagnostique¹⁵ (Major, 1994). Conjugués, les facteurs structuraux, la similarité et l'objectif d'exactitude pointent tous dans la direction

¹⁵ Certains auteurs estiment d'ailleurs que, spontanément, les individus n'utilisent pas les comparaisons sociales pour évaluer leur satisfaction dans la vie, mais uniquement des référents personnels, tels les attentes et le passé (Ross, Eyman, & Kishchuk, 1986).

d'un recours préférentiel aux comparaisons intra-groupes et intra-personnelles plutôt qu'aux comparaisons intergroupes ou interpersonnelles avec des membres de l'exogroupe. Ces facteurs expliquent en partie pourquoi les chercheurs de la privation relative ont observé peu de mécontentement parmi les personnes pourtant objectivement défavorisées qu'ils ont étudiées (Martin, 1986). D'autres objectifs peuvent toutefois conduire les individus à changer leur point de référence. En effet, il semble peu probable que l'exactitude soit l'unique motif qui puisse animer les personnes effectuant des comparaisons sociales (Major, 1994 ; Postmes, Branscombe, Spears & Young, 1999 ; Wills, 1981 ; Wood, 1989). Deux autres préoccupations peuvent ainsi intervenir dans le choix du référent : celle d'*auto-protection* et celle d'*auto-amélioration*. S'agissant du premier souci, on sait que le fait de se percevoir comme moins bien loti qu'autrui peut avoir de graves coûts émotionnels (Wills, 1981). Les personnes cherchant à éviter un tel malaise et donc ce type de perception préféreront sans doute effectuer des comparaisons avec des individus plus défavorisés qu'eux (Wills, 1981). Postmes et collègues (1999) postulent que les individus poursuivent des objectifs d'auto-protection lorsqu'ils doivent estimer leur degré de discrimination personnelle (voir aussi Smith & Spears, 1996). Comme les gens n'aiment pas se percevoir comme victimes d'événements négatifs incontrôlables (Brown & Siegel, 1988), ils se compareront aux membres de leur endogroupe et par là, rapporteront peu de discrimination personnelle.

Par contre, des individus à la recherche d'une amélioration de leur situation pourraient stratégiquement recourir à des comparaisons interpersonnelles ou intergroupes visant soit à les motiver soit à attirer l'attention d'autrui sur des inégalités sociales (Major, 1994 ; Smith & Spears, 1996). Ainsi, lorsque les individus évaluent la présence de discrimination groupale, ils effectuent des comparaisons intergroupes et des motifs sociaux sont à l'ordre du jour. Ces comparaisons pourraient les mener à exagérer la discrimination groupale, afin de revendiquer un changement (Smith & Spears, 1996). A ce niveau de comparaison, les considérations de protection personnelle sont moins saillantes (Postmes et al., 1999 ; Smith & Spears, 1996). Plusieurs études ont déjà été menées pour tester ces prédictions, et si les résultats ne brillent pas par leur clarté, ils sont cependant encourageants (Postmes et al., 1999 ; Smith & Spears, 1996). Ainsi, Smith et Spears (1996) montrent que la saillance de l'identité sociale diminue l'impact des considérations personnelles.

b. La théorie de l'identité sociale

La théorie de l'identité sociale et son héritière directe, la théorie de l'auto-catégorisation, ne sont pas à proprement parler des théories de l'injustice. Elles s'intéressent

aux relations intergroupes en général. Comme la théorie de la privation relative, elles placent la comparaison sociale au centre de leur conceptualisation. Selon cette optique, nous possédons, à côté de notre identité personnelle, un certain nombre d'identités sociales qui renvoient à nos appartenances groupales. Dans certaines situations, nous sommes amenés à nous catégoriser à ce niveau groupal plutôt qu'au niveau personnel, abandonnant nos spécificités d'individus uniques au profit d'une identité sociale, renvoyant aux normes et à la définition de l'identité en question. A ce niveau de catégorisation, nous n'agissons plus en notre nom, mais bien en celui de notre groupe, nous sommes « dépersonnalisés ». Nos identités sociales fournissent une partie de notre estime de soi, laquelle repose sur une évaluation de la valeur de l'identité, au travers d'une comparaison avec l'exogroupe saillant dans un contexte donné. De là émergent un groupe de haut statut et un groupe de bas statut, en fonction de la dimension de comparaison considérée. Appartenir au groupe de bas statut constitue une menace identitaire. Les individus mettent alors en place différentes stratégies de gestion de l'identité, visant à rétablir une identité sociale positive (nous reviendrons à ces stratégies dans un chapitre ultérieur). Tajfel (1981) note que trois variables structurales, qui qualifient le rapport de statut, interviennent dans la définition d'une relation intergroupe inégale : la légitimité, la perméabilité et la stabilité. Celles-ci se combinent pour former un contexte intergroupe qui détermine ensuite réactions et émotions.

La légitimité renvoie à la perception de la structure de statut comme juste ou injuste. Par exemple, on peut estimer qu'il est légitime que les femmes aient moins de postes de pouvoir que les hommes ou que les éboueurs gagnent moins d'argent que les médecins. C'est une dimension cruciale dans la définition de la présence de discrimination. Nous avons vu que si la légitimité peut être construite dans une situation spécifique en respectant par exemple les règles de justice procédurale ou distributive, elle peut aussi dépendre plus largement des idéologies auxquelles les individus (ou le groupe, en l'occurrence) souscrivent ou de leur appartenance au groupe dominant (on observe alors une « rationalisation », une légitimation de la situation en dépit des apparences (Hornsey, Spears, Cremers & Hogg, 2003)).

La perméabilité indique si les frontières entre les deux groupes sont ouvertes ou fermées, s'il est possible physiquement ou psychologiquement, d'avoir accès au groupe de haut statut (voir, par exemple, Ellemers, Van Knippenberg, De Vries & Wilke, 1988). Il ne s'agit pas spécialement d'un changement de groupe per se : penser que l'accession à des postes de pouvoir est donnée à tout le monde (et pas seulement aux hommes blancs) relève de la perception de perméabilité : qui veut, peut traverser les frontières et s'élever dans des sphères peuplées majoritairement de membres de l'exogroupe dominant.

Enfin, la stabilité désigne la possibilité d'observer un changement dans la structure de statuts. Une situation instable permet l'espoir d'un bouleversement, et la situation négative d'un des deux groupes n'en est que transitoire. Une situation stable indique que les dominants vont le rester. Certains auteurs distinguent deux composantes à la stabilité : la stabilité proprement dite, renvoyant à l'idée que les choses peuvent changer d'elles-mêmes, par hasard, et l'efficacité, renvoyant à l'idée que l'endogroupe peut être acteur de ce changement (Wright et Tropp, 2002).

La relation structurelle entre les groupes, si elle peut renvoyer à une réalité tangible, est avant tout une question de perception. La plupart des études sur la théorie de l'identité sociale sont réalisées dans des environnements contrôlés où les variables structurelles sont manipulées afin d'en observer les effets. Les variables dépendantes les plus étudiées sont généralement l'identification, la perception de variabilité, la différenciation intergroupe et les stratégies de gestion. Parmi les trois dimensions, la légitimité semble être celle qui influence le moins les variables dépendantes, notamment parce que les gens perçoivent les situations comme légitimes par défaut (Hornsey et al., 2003). Cependant, certaines études soulignent qu'être injustement traité provoque plus de biais pro-endogroupe même si le statut du groupe est plus élevé ou égal à celui de l'exogroupe (Commins & Lockwood, 1979 ; Hornsey et al., 2003) et que des personnes qui se trouvent dans une situation de bas statut et d'illégitimité, anticipent plus de discrimination¹⁶ et font moins confiance à l'exogroupe (Hornsey et al., 2003). La perméabilité, au contraire, semble déterminer les retombées de manière prépondérante (Ellemers, Van Knippenberg, & Wilke, 1990; Ellemers et al., 1988 ; Lalonde & Silverman, 1994 ; Taylor & McKiernan, 1984). Notamment, il semble que la moindre ouverture des frontières, aussi réduite fut-elle, amène les gens à considérer la situation comme perméable (Wright, Taylor, & Mogghadam, 1990 ; Wright, 1997). Pourtant, d'autres auteurs notent l'irrégularité des résultats obtenus : Boen et Vanbeselaere (2000) notent que l'habileté personnelle de l'individu testé (par rapport à la moyenne de son groupe) est un déterminant important du comportement qui s'ensuit ainsi que l'idée de « faisabilité », plus pragmatique, qui n'existe pas au départ dans les conceptualisations de Tajfel (1981). De plus, il semble que les trois variables ne soient pas aussi indépendantes qu'imaginé au départ. Notamment, la perméabilité aurait un impact direct sur les perceptions d'injustice (ou d'illégitimité). En situation perméable, les individus considéreraient la situation comme plus légitime qu'en situation imperméable. Quand les frontières sont tout juste ouvertes (tokenisme), la légitimité

devient ambiguë et dans le doute, les individus hésitent sur la conduite à tenir. D'où, ils renoncent à une perception solitaire d'injustice groupale (Wright & Tropp, 2002). Par contre, si l'incertitude est levée quant à l'illégitimité de la situation, le tokenisme devient synonyme d'imperméabilité (Wright & Taylor, 1998).

Récemment, Ellemers (2002) reprend les trois variables structurales sous le nom d'alternatives cognitives. Ce qui compte ne serait pas tant la manière dont chacune des trois variables varie, mais bien leur résultat : quel type d'alternative à la situation présente proposent-elles ? En fonction de ce résultat, les individus s'identifieraient plus ou moins et choisiraient tel ou tel type d'action.

c. Intégration.

Comme nous l'avons vu, identité sociale et privation relative contiennent toutes deux des éléments qui les rendent pertinentes pour l'étude de la discrimination. En effet, la discrimination peut être conceptualisée comme un cas particulier à l'intérieur de chacune des théories, et son étude est donc informée par les données et les présupposés de celles-ci. Le tableau 1 compare la discrimination, la privation relative et la théorie de l'identité sociale sur quelques dimensions centrales.

L'une comme l'autre, identité sociale et privation relative se basent sur les principes de la comparaison sociale (Tropp & Wright, 1999). Cependant, si la privation relative est principalement subjective, la théorie de l'identité sociale s'explore souvent à partir de déséquilibres objectifs, manipulés avec des groupes expérimentaux ou des groupes réels¹⁷. La discrimination, elle, ne s'étudie qu'en relation avec des groupes et des situations réels, notamment parce que, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, « l'histoire » de discrimination d'un groupe a une grande importance dans la manière dont les individus gèrent les situations discriminantes (voir Schmitt & Branscombe, 2002a)¹⁸. En cela, les découvertes de la privation relative devraient plus souvent s'approcher des questions de discrimination que les études sur l'appartenance à un groupe expérimental de bas statut. Cependant, le concept de privation relative va un pas plus loin que l'idée de discrimination en intégrant déjà l'idée de réponse émotionnelle, alors que l'étude de la discrimination place la réponse émotionnelle

¹⁶ Dans cette même étude, les individus dans la situation haut statut illégitime anticipent plus de favoritisme envers leur groupe : les personnes de bas statut ne sont donc pas paranoïaques !!!

¹⁷ Les groupes sont réels mais la différence de statuts reste souvent manipulée (voir Ellemers, Spears & Doosje, 1999).

¹⁸ Ceci est évidemment discuté par d'autres auteurs (voir Major, McCoy, Kaiser & Quinton, 2003).

comme une possible conséquence. En cela, la privation relative pourrait être considérée comme un cas spécifique de la discrimination.

Discrimination	Privation relative	Bas statut (identité sociale)
Perception	Perception et émotion	Perception / Statut objectif
Groupes réels	Groupes réels	Groupes expérimentaux et réels
Niveau groupal : endogroupe / exogroupe Niveau personnel : self / exogroupe	Niveau groupal : endogroupe / exogroupe Niveau personnel : self / endogroupe	Les variables structurales indiquent à quel niveau les individus se catégorisent, rôle de l'habileté personnelle.
Injustice fondamentale	Injustice fondamentale, mais est créée par le simple écart entre ce qu'on a et ce qu'on veut.	Légitimité est seulement une des trois dimensions et la moindre.
Justice distributive et procédurale	Principalement justice distributive	Principalement justice distributive.
Se mesure généralement en référence directe avec le mot « discrimination ».	Se mesure en général en référence avec la définition théorique du concept.	Se manipule généralement.
Accent sur les retombées émotionnelles.	Accent sur les retombées comportementales.	Retombées diverses mais surtout en termes comportementaux et perceptifs.

Tableau 1 : Différences entre la discrimination, la privation relative et la notion de bas statut.

La discrimination se mesure principalement à deux niveaux, un niveau personnel et un niveau groupal. La privation relative s'inscrit aussi à ces deux niveaux, si ce n'est que la privation relative égoïste, comme nous l'avons vu, se situe principalement au niveau intragroupe, et ne fait donc pas référence à de la discrimination par rapport à un membre de l'exogroupe. Pour expliciter ceci, on pourrait dire que mesurer la discrimination personnelle au niveau de la privation relative égoïste classique, reviendrait à voir si un individu A trouve injuste d'être plus discriminé qu'un individu B qui appartient au même groupe que lui. La privation n'est pas dans la discrimination, mais bien dans le fait d'être plus discriminé qu'un compatriote. On veillera donc à ne pas considérer que toute étude traitant de privation égoïste

équivalait à une étude sur la discrimination personnelle. Les données sur l'impact de la privation égoïste sur le bien-être, dont nous parlerons au chapitre suivant, ne sont donc pas directement pertinentes, puisqu'on peut très bien imaginer qu'un déséquilibre à l'intérieur de l'endogroupe ait un effet différent d'une comparaison individuelle intergroupe (voir par exemple Tyler & Smith, 1999).

Dans la théorie de l'identité sociale, on s'intéresse à l'individu dépersonnalisé en tant que membre de groupe. La discrimination personnelle et groupale sont donc confondues lorsque l'individu se catégorise au niveau groupal. C'est la saillance de l'identité qui détermine le niveau d'identité susceptible d'intervenir. Postmes et ses collègues (1999) estiment que la manière dont est posée la question, référant à la discrimination personnelle ou groupale, suffit à rendre le niveau d'identité correspondant saillant, et que l'identité sociale n'est donc impliquée que dans les jugements de discrimination groupale. D'autres auteurs estiment au contraire que c'est la saillance qui détermine comment la question va être lue, quelque soit son libellé (Tyler & Lind, 2002).

La privation relative, par définition, est une théorie du sentiment d'injustice. Elle insiste sur le caractère subjectif, dépendant des comparaisons sociales effectuées, de la perception de privation. Le type de justice impliqué dans la privation relative est largement distributif, tandis que la discrimination renvoie souvent à l'idée d'injustice procédurale, de traitement injurieux ou inégal. De plus, les conceptualisations récentes de la théorie de la privation relative ont éliminé l'idée d'injustice per se. « Mon voisin a une belle voiture et moi pas » suffit à générer de la privation relative. La discrimination nécessite la présence de l'arbitraire. La privation relative est mesurée sur base de ses critères définitoires. La discrimination est souvent mesurée directement en utilisant le terme « discrimination » ce qui permet aux individus d'y glisser ce qu'ils veulent. Enfin, les études sur la discrimination, comme nous le verrons, sont principalement intéressées par l'aspect émotionnel des retombées d'un tel traitement, tandis que la théorie de la privation relative est au départ une théorie du passage à l'action.

Les notions de groupe discriminé et groupe de bas statut, tel que l'entend la théorie de l'identité sociale, ne sont pas exactement synonymes. La discrimination peut causer une différence de statut (socio-économique, par exemple) ou résulter d'une structure où le pouvoir détenu par les deux groupes est différent (Link & Phelan, 1991). Cependant, lorsque la discrimination est conceptualisée comme émanant des préjugés, la différence de statut n'est

pas nécessaire (Brewer, 1994). Dominants et dominés peuvent ainsi exprimer leurs attitudes négatives. Selon Link et Phelan (1991), l'expression d'attitudes négatives ne pourra cependant déboucher sur une réelle discrimination que si le groupe agresseur est aussi plus puissant que le groupe agressé. Pour qu'il y ait discrimination, la notion de légitimité est centrale. En effet, la discrimination est arbitraire. Dans un contexte de légitimité, la différence de statut observée découle d'une raison. Nous l'avons vu, la théorie de l'identité sociale insiste peu sur la légitimité. Bien qu'elle soit originellement postulée comme une des dimensions fondamentales des rapports intergroupes, les résultats des études la font passer au second plan. Il est néanmoins important de comprendre à quel niveau se situe cette importance : dans la perception de discrimination, d'injustice ou pour ce qui est de retombées. De plus, qui dit légitimité construite dans un contexte expérimental, ne dit pas légitimité perçue. Comme le soulignent les théoriciens de la privation relative, l'injustice est perçue parfois en dépit du bon sens.

Par ailleurs, certains auteurs estiment que la question de légitimité est extérieure à celle de discrimination, qu'une discrimination peut être considérée comme légitime, lorsque la personne rejetée trouve normal de l'être. C'est notamment le cas lorsque les individus acceptent une responsabilité dans leur situation : par exemple, les personnes obèses (Schmitt & Branscombe, 2002a). La question se pose alors de savoir où l'on place la discrimination : dans la perception de la personne qui est en victime ou dans l'acte extérieur, tel qu'identifié par le chercheur. Nous considérerons dans nos études que la perception de l'individu, et notamment, sa perception d'injustice est définitoire dans la présence de discrimination. Nous n'estimons bien évidemment pas qu'il n'y a discrimination que quand elle est perçue, nous avons ainsi attiré l'attention du lecteur sur les idéologies qui obscurcissent le jugement des personnes discriminées, mais nous nous concentrerons dans le cadre précis de ce travail sur la perception et ses retombées. La question de la présence objective de discrimination ne nous concernera donc pas au premier chef.

D. Mise en perspective.

L'objectif de ce premier chapitre était de passer en revue les différentes approches théoriques voisines du concept de discrimination afin de définir plus précisément notre objet de recherche, et ce, de manière à ne pas « réinventer la roue », selon les termes choisis par Ellemers (2002). Le problème est aigu lorsqu'un saut de discipline est requis. Psychologues et sociologues échangent peu, et pourtant, la discrimination est objet de recherches dans les deux champs. La même chose peut être dite à l'intérieur même de la psychologie, quand épidémiologistes et psychologues sociaux ne communiquent pas, quand les enseignements du passé sont ignorés par les scientifiques d'aujourd'hui. Et on constate le même fossé au cœur même d'une unique discipline : la psychologie sociale contemporaine souffre d'une multiplication de termes et de théories, traitant parfois des mêmes réalités, sans pour autant se rencontrer. Ainsi, la théorie de l'identité sociale et la théorie de la privation relative ont longtemps cheminé côte à côte sans réelle tentative de rapprochement (voir Ellemers, 2002) alors que certains de leurs aspects sont sensiblement identiques. Par ce chapitre, nous avons essayé de souligner cette multiplicité des points de vue, en insistant sur l'idée que sans être parfaitement synonymes, les notions de préjugé, discrimination, stigmatisation, justice, statut, illégitimité, privation relative, sont voisines. Et de bons voisins ne peuvent s'ignorer s'ils veulent cohabiter harmonieusement. Nous allons donc clore ce chapitre en revenant sur quelques points afin de clarifier ce que nous entendrons par discrimination et perception de discrimination dans les pages à venir.

Qu'entend-on par discrimination ?

Notre travail se penche sur la discrimination sociale, et en cela, il s'arrête aux injustices liées à une appartenance groupale réelle. Nous sommes conscients du caractère arbitraire de cette définition, mais nous entendons par là ne pas étendre notre étude aux cas d'injustices liées à des caractéristiques physiques ou morales qui ne seraient pas dépendantes de l'appartenance à un groupe. Par exemple, les personnes défigurées ou boiteuses ou souffrant d'un cancer, d'une maladie mentale ou ayant commis un viol, ne constituent pas de façon immédiate des individus discriminés à cause d'une appartenance groupale. Par exemple, le « facisme »¹⁹, qui désigne la discrimination dont sont victimes les personnes laides (ou moins belles) ne constituera pas une discrimination au sens qui nous intéresse, c'est-à-dire inscrite dans un contexte intergroupe.

¹⁹ De « face », visage en anglais.

La distinction est cependant difficile, et le lecteur verra que certaines catégories intermédiaires seront abordées. En effet, le pouvoir du groupe, que nous tenterons d'explicitier dans cette thèse, est en fait reconnu par les personnes victimes de préjugés ou d'exclusion sur base de caractéristiques personnelles, puisque les tentatives sont nombreuses de créer des groupes là où il n'y en a pas de prime abord. Il existe ainsi des groupes de personnes obèses qui revendiquent leur droit au surpoids (notamment aux USA), des associations d'autistes qui militent pour la reconnaissance de leur culture comme différente mais non déficiente, chose qui existait déjà parmi les Sourds et les Aveugles, notamment. La situation des homosexuels est aussi intermédiaire (sans doute moins aujourd'hui). On le voit, la distinction entre ce qui est groupe et ce qui ne l'est pas n'est pas toujours flagrante. Néanmoins, nous pensons qu'il est nécessaire d'opérer ce genre de distinction. Il nous semble en effet ambitieux d'estimer qu'il existe une psychologie de la discrimination, de la stigmatisation, qui s'appliquerait à cet ensemble disparate de situations personnelles ou collectives.

D'autre part, le terme « discrimination » ne recouvre pas les mêmes réalités pour des groupes différents (Kobrinowicz & Branscombe, 1997). Un constat classique en psychologie de la discrimination, est que les femmes ne dénoncent pas la présence de discrimination (Crosby, 1982). Major (1994) s'est penchée sur les raisons qui font que tandis que les Noirs américains dénoncent l'existence de discrimination avec véhémence, les femmes se considèrent satisfaites de leur statut pourtant objectivement inférieur à celui des hommes. Selon Major (1994), idéologies et comparaisons sociales sont responsables de cet état de fait. Tandis que les Noirs effectuent des comparaisons intergroupes, les femmes effectuent des comparaisons intragroupes, avec le soi ou le passé. Alors que les Noirs adoptent une idéologie non légitimante, qui consiste à blâmer le système pour la situation de leur groupe, les femmes souscrivent à l'idée d'internalité, de contrôle personnel et de monde juste. Selon Major (1994), le mouvement des droits civiques a contribué à faire évoluer la manière dont les groupes dominés évaluent les écarts entre leurs groupes et le groupe dominant. Cependant, le changement a été plus radical pour les Noirs que pour les femmes. La structure de relations avec les hommes expliquerait cette différence. En effet, les inégalités entre hommes et femmes sont moins visibles. De part la situation d'interdépendance et d'interaction qui existe obligatoirement entre hommes et femmes²⁰, ces dernières ne peuvent pas se structurer comme n'importe quel groupe en opposition avec les dominants, et s'inscrire dans une réelle logique

²⁰ Après tout, toutes les femmes ont un père et elles ont souvent des frères, des maris, parfois des fils.

de conflit. Le résultat de cela est que les femmes se perçoivent moins comme formant un groupe que les Noirs américains. Elles ont du coup moins tendance à lire les situations en termes intergroupes, et donc, à percevoir de la discrimination.

Un des défis de l'étude de la discrimination est donc de définir quels sont les phénomènes qui affectent de manière similaire des gens qui appartiennent à des groupes discriminés différents. Nous l'avons entrevu, un certain nombre de dimensions permettent de distinguer les stigmates, et celles-ci peuvent être appliquées aux groupes discriminés : responsabilité, visibilité, contrôlabilité... Nous verrons néanmoins dans la suite de notre exposé que même au sein d'une même catégorie d'appartenance (par exemple, l'origine ethnique), des identités distinctes renvoient à des expériences parfois extrêmement différentes les unes des autres (par ex. Porter & Washington, 1993 ; Twenge & Crocker, 2002).

Dans le chapitre suivant, nous aborderons l'impact de la discrimination sur le bien-être des personnes qui en sont victimes. Les résultats présentés seront à la fois issus de la littérature sur la discrimination, mais aussi des données de la privation relative et de l'identité sociale quand celles-ci sont pertinentes et synonymes à notre objet d'étude. Nous verrons qu'étudier l'effet de la discrimination nous amènera à souligner deux distinctions fondamentales : une première entre discrimination personnelle et discrimination groupale, et une seconde entre discrimination réelle et perception de discrimination.